

Remboursement différé sur l'achat d'un mobile avec un forfait mobile **Jet** ou un forfait mobile **Jet pour client Open**

Offre valable du 17 novembre 2016 au 10 janvier 2017 en France métropolitaine.

Remboursement différé de 100€ sur votre facture à hauteur du montant du forfait mensuel de l'abonnement pour toute souscription à un forfait mobile Jet ou un forfait mobile Jet pour client Open (hors version SIM) associé à l'achat d'un mobile, avec engagement de 12 mois minimum.

Le remboursement de 100€ interviendra automatiquement à partir de votre troisième facture, aucun dossier complémentaire n'est à constituer pour bénéficier de cette offre. Si vous êtes en situation d'impayé le jour de l'édition de la troisième facture, cette offre ne sera pas valable.